

# Quoi d'neuf au Quiou ???



n° 25  
Juillet 2022  
[www.le-quiou.fr](http://www.le-quiou.fr)



L'actualité de la commune sur [www.le-quiou.fr](http://www.le-quiou.fr)  
N'hésitez pas à partager vos informations et vos photos,  
nous les relayons avec plaisir.



# Informations



## Utiles



### Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h00-12h00/14h00-17h30

Mardi : Fermé au public

Mercredi : Fermé au public

Jeudi : Fermé au public

Vendredi : 14h - 18h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Dimanche : Fermé

Tel : 02 96 83 46 16

[contact.mairie@le-quiou.fr](mailto:contact.mairie@le-quiou.fr)

<https://www.le-quiou.fr/>

Gendarmerie Dinan

02 96 87 74 00

Appel d'urgence Européen

112

Centre anti-poison Rennes

02 99 59 22 22

SAMU

115

Police

17

Pompiers

18



## Sommaire



Éditorial	3
État civil	4
Vie municipale	5 à 13
Scolaire & périscolaire	14 à 15
Village, Patrimoine, Commerces	16 à 19
Infos diverses	20 à 25
Compte(s) rendus	26 à 39

# Éditorial

## du Maire



Mes chers concitoyens,  
2022 sera une année d'élections. Année où vous avez pu vous exprimer quant au choix du président de la République, mais aussi les représentants de la nation à l'assemblée nationale.

Notre société traverse une véritable mutation, les générations changent, les époques évoluent et nous avons obligation de nous adapter. Certes, ce n'est pas toujours facile. Nos différentes éducations générationnelles sont gravées en nous, mais nous ne pouvons que nous y inscrire en y gardant certains principes.

Durant ces campagnes électorales, les forces politiques extrêmes qu'elles soient de gauche ou de droite, se servent de ces inégalités et divisent notre pays et le peuple Français.

Nul ne peut affirmer qu'il est la République à lui tout seul, comme il est inadmissible de porter les inégalités sur une immigration qui survient pour tant d'hommes et de femmes fuyant des pays en guerre, fuyant à cause du réchauffement climatique où il n'est plus possible d'élever dignement sa famille.

La France a toujours été depuis des millénaires une terre d'accueil. Cependant cet accueil doit prendre en compte notre identité Française et respecter nos institutions et notre histoire.

C'est pourquoi il me semble important et nécessaire de respecter l'autre, de respecter l'environnement dans lequel nous habitons, pour exemple son voisin, une collectivité, des élus...

C'est ce que l'on appellera le civisme.

Chose toute simple de notre quotidien : Est-il normal de retrouver des déjections d'animaux errants, des débris ou bouteilles de verre, des papiers sur la place de notre village ?

Est-il normal d'uriner ou déféquer au-devant de certaines propriétés ?

Cela devient que trop courant et nous ne pouvons l'accepter. Juste respecter le travail de notre employé communal, des bénévoles qui font tout pour que notre commune soit accueillante et jolie. Nous avons beaucoup de chance de vivre en France, nous sommes en paix, nous sommes sur une terre d'accueil, nous avons des services publics de grande qualité, nous avons le droit à l'instruction pour nos enfants, enfin nous avons encore de l'eau pour pouvoir survivre.

C'est pourquoi il me semble important de nous respecter les uns et les autres, de conforter notre communauté et notre idéal républicain, d'avoir un minimum de civisme, ainsi la concorde entre tous pourra tenir.

En qualité de maire, je ne me résoudrais jamais à ce que ce civisme ne soit pas respecté au sein de notre collectivité et je prendrais si nécessaire avec les services de l'état toutes les décisions utiles à ce qu'une véritable union respectueuse de notre société existe dans notre communauté.

Arnaud Carré  
Maire,

# État civil

Du 01/01/22 au 30/06/22

Naissance(s) :

Aucune naissance

Décès :

- Mr Guy LEPAGE, Décédé le 13 juin 2022 à DINAN

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.



*Commémoration de la  
guerre d'Algérie.*



60 ans des accords d'Evian au 19 Mars 1962. Monsieur le maire et Charles Lefort y participaient ce dimanche 20 Mars à Plouasne. Merci à Charles d'avoir répondu présent pour porter le drapeau de la commune. Merci également au président de la FNACA, Jean Baptiste GLEMEE, de nous unir dans le souvenir des jeunes appelés au combat durant les années 50 à 60.

Bel exemple de transmission !



Tout part du budget primitif qui est l'acte par lequel les recettes et les dépenses de la commune sont prévues et autorisées pour une année. Ce budget primitif doit être approuvé par le conseil municipal tous les ans avant le 15 avril (ou le 30 avril pour les années d'élections municipales).

Le budget primitif est composé de deux sections: fonctionnement et investissement. Ces deux sections se trouvent obligatoirement en équilibre.

**La section fonctionnement** doit répondre à trois objectifs :

- Assurer le meilleur service quotidien possible à l'ensemble de la population locale et ceci à moindre coût;
- Assurer le petit entretien courant du patrimoine communal;
- Dégager un résultat suffisant dont une partie ou la totalité assurera le financement partiel des investissements.

La section fonctionnement regroupe donc les opérations de dépenses et de recettes qui concernent la gestion courante des services locaux.

**La section investissement** doit assurer le remboursement de la dette (s'il y en a une) et répondre, en outre, à deux objectifs:

- Assurer le gros entretien du patrimoine de la commune (matériel, bâtiments, routes, etc.) ;
- Assurer le développement harmonieux de la commune (amélioration des conditions de vie locale de l'ensemble de la population à court, moyen et long terme).

La section investissement retrace donc les opérations en capital qui accroissent ou diminuent le patrimoine de la commune: acquisitions ou aliénations de biens, notamment.

**Le compte administratif** est l'acte qui présente les dépenses et les recettes qui ont effectivement été réalisées au cours de l'exercice calendaire écoulé. Il comporte les mêmes sections que le budget primitif - fonctionnement et investissement - et est approuvé par le conseil municipal dès que les comptes de l'exercice ont été définitivement arrêtés. Il est vérifié par les services du Trésor public et visé par ceux de la préfecture. Le conseil municipal se prononce également sur l'affectation du résultat de la section fonctionnement

## BUDGET COMMUNAL 2021

### FONCTIONNEMENT Année 2021

Recettes : 205 113,87€  
Dépenses : 198 417,10€  
  
Excédent : 6696,77€

### INVESTISSEMENT Année 2021

Recettes : 51 925,29€  
Dépenses : 59 393,88€  
  
Déficit : -7 468,59€

### FONCTIONNEMENT

Excédent 2021 : 6 696,77€  
  
Résultat à la clôture  
de l'exercice 2020 : 51 427,80€  
  
Excédent réel fin 2021 : 58 124,57€

### INVESTISSEMENT

Déficit 2021 : -7 468,59€  
  
Résultat à la clôture  
de l'exercice 2020 : 8 373,88€  
  
Excédent réel fin 2021 : 905,29€

**RÉSULTAT CLOTURE EXERCICE 2021**  
58 124,57€ + 905,29€ = 59 029,86€



### Résultat du 1<sup>er</sup> tour

Participation 79,66 %

Nombre d'inscrits : 290		
Votants	Abstention	Exprimés
79.66%	20.34%	77.93%
231	59	226

Emmanuel MACRON	68 votes
Jean-Luc MELENCHON	68 votes
Marine LE PEN	52 votes



Charles LEFORT à l'œuvre

### Résultat du 2<sup>nd</sup> tour

Participation 73,88 %

Nombre d'inscrits : 291		
Votants	Abstention	Exprimés
73.88%	26.12%	67.35%
215	76	196



Une équipe féminine

Emmanuel MACRON	119 votes
Marine LE PEN	77 votes
Votes blancs	13 votes
Votes nuls	6 votes

## Résultat du 1<sup>er</sup> tour

Hervé BERVILLE	46,67 % (70 votes)
Bruno RICARD	33,33 % (50 votes)
Antoine KIEFFER	9,33 % (14 votes)
Michel DESBOIS	4,67 % (7 votes)
Eugénie CROKAERT	1,33 % (2 votes)

### Participation

52,58% 153 votes



### Abstention

47,42% 138 inscrits



## Résultat du 2<sup>nd</sup> tour



Hervé BERVILLE récupère depuis début juillet le fauteuil de secrétaire d'État à la mer.

Hervé BERVILLE	55,42 % (92 votes)
Bruno RICARD	44,58 % (74 votes)

### Participation

61,17% 178 votes



### Abstention

38,83% 113 inscrits





A la suite de l'annonce de son départ, le conseil municipal accompagné des membres du CCAS et de leurs familles ont organisé un pot de départ pour Christelle HAMM (secrétaire de Mairie) le 16 mai dernier.

Christelle remercie vivement l'ensemble des Quiousiens pour leur accueil et sympathie.



Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h00-12h00/14h00-17h30

Mardi : Fermé au public

Mercredi : Fermé au public

Jeudi : Fermé au public

Vendredi : 14h - 18h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Dimanche : Fermé



Garance FRANCOISE (à gauche) issue de formation de gestion en banque a pris ses fonctions de secrétaire de Mairie depuis le 7 juin 2022.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

Madame FRANCOISE suivra une formation avec le centre de gestion.

## RÉSERVATION DES SALLES

Depuis l'ouverture à la location des salles annexes à la Mairie, ce service rencontre un succès :  
 17 réservations pour l'association les boulistes  
 9 réservations extérieures payantes

Tarif 60€/ jour ou 100€ le week end

**Les salles sont mises à disposition gratuitement aux associations communales.**

**PRÉ-RÉSERVATION DE SALLES**

Choisissez votre niveau de pré-réservation de salle en cliquant sur la zone horaire de votre choix dans le calendrier ci-dessous.

Couleurs des pré-réservations

- En gris, les pré-réservations en attente d'approbation
- En bleu, les pré-réservations approuvées
- En rouge, les pré-réservations internes à la structure

Le règlement doit être signé avant toute confirmation des réservations, vous pouvez le télécharger ici : [Règlement intérieur location Salle](#)

Filter by reservation type: Toutes les salles

Filter by reservation date: 3/10/2022

10 - 16 janv. 2022

	lan. 10/01	mar. 11/01	mer. 12/01	jeu. 13/01	ven. 14/01	sam. 15/01	dim. 16/01
Toutes les journées							
08 h							
09 h							
10 h							

Le site de la commune favorise l'accueil de nouvelles familles et les passionnés du tourisme vert et authentique. Il doit être dynamique :  
 vous êtes tous appelés à y participer ! Nous vous invitons à nous envoyer vos propositions d'articles à l'adresse e-mail suivante :  
**contact.mairie@le-quiou.fr**



Vendredi 24 Juillet dernier, qu'elle ne fut pas la stupeur de Patrice Goupil, notre employé communal !

**Le bâtiment communal vidé, le camion mutilé, tracteur tondeuse et autre matériels volés !!!**

Nous avons porté plainte à la gendarmerie et attendons le retour des experts des assurances pour clore ce dossier plus que traumatisant !

Nous allons donc être obligé de sécuriser le lieu par des caméras, renforcer les portes du bâtiment mais jusqu'à quand ?

Cela fait trois fois que cela arrive, un peu las de ces violations gratuites et de surcroît des coûts supplémentaires engendrés pour notre collectivité.

Préjudice : 20 000€ à 25000€

**Ces faits ne doivent pas rester impunis !**



*Ce déplorable incident pourrait malheureusement remettre en cause l'investissement prévus pour nos jeunes (table ping pong et panneau de basket).*

## Fleurissement

Label Villes et Villages fleuris

En ce début d'année, nous avons eu le retour de Villes et Villages fleuris. Notre 1ère fleur a été confortée et nous tenons à remercier le personnel du service technique et les bénévoles de s'impliquer dans l'embellissement de notre commune.

Nous continuons d'embellir notre commune et sommes toujours à la recherche de décorations sur le thème de la mer : bouée, filets, coquillages...



Votre aide nous est précieuse !

Vous avez du temps, vous souhaitez participer à l'embellissement de notre commune,

**Alors venez nous rejoindre !**

Les prochaines dates seront transmises sur le site internet de la commune.





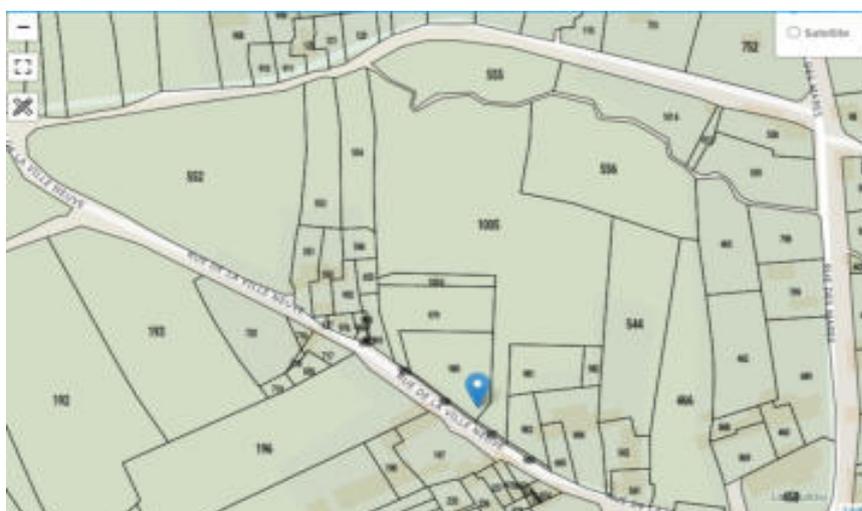
Photo non contractuelle



Depuis plus de 2 ans, la commune a pour projet la construction d'un lotissement éco responsable composé de 13 maisons en bois situé au clos Hauchet

Grâce à la volonté du Promoteur CRAFT de réaliser des maisons à haute qualité environnementale, notre agence d'architecture C+O Architectes, a pu concevoir au Quiou des maisons en bois très performantes en termes d'économie d'énergie, avec des matériaux nobles et avec une parfaite intégration dans le site tout en respectant le patrimoine avoisinant. Les maisons sont d'ores et déjà en avance sur leur temps et respectent la nouvelle Réglementation environnementale RE2020.

Ces Maisons en bois entourées de verdure apportent un côté chaleureux et accueillant au lotissement. Il y sera également prévu un parc pour les enfants ouvert à l'ensemble des habitants du Quiou.



# Scolaire

périscolaire

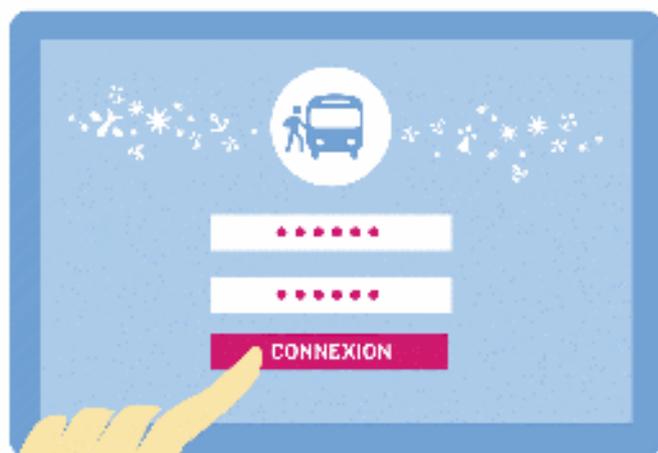


## Transport scolaire **BREIZHGO**

Inscrivez-vous en ligne sur **breizhgo.bzh**

à compter de la fin mai 2022

*Simple & rapide*



→ Au-delà du 18 juillet 2022, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

→ Photo d'identité obligatoire.

### RENSEIGNEMENTS

[www.breizhgo.bzh/transports-scolaires](http://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires)

**02 99 300 300** Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

RÉGION BRETAGNE

Espace territorial Armor

Antenne des transports de Saint-Brieuc

1 bis place du général de Gaulle / CS 50527

22005 Saint-Brieuc Cedex

# Zoom sur nos jeunes



## Dispositif argent de poche

Le dispositif « argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de seize à dix-huit ans d'effectuer des petits chantiers de proximité et est exonéré de cotisations de sécurité sociale et de contribution sociale généralisée (CSG), si le montant n'excède pas quinze euros par jeune et par jour.

L'opération ayant eu un franc succès l'été dernier, le conseil municipal a décidé de renouveler le dispositif pour le mois de juillet 2022.

### 7 jeunes candidats ont été retenus :

Kévin TOSTIVINT, Loukas PERREIRA, Chloé LHERMITTE, Thomas LHERMITTE, Yann LEVREL, Inès GUERIN, et Anaïs GIRARD.

Afin de faire participer l'ensemble des jeunes volontaires, il a été convenu qu'ils feront 6 matinées chacun à raison de 15€ la matinée par jeune,



## Projet d'investissement

La commune va acquérir prochainement une table de ping pong et un panier de basket extérieur qui seront mis à disposition gratuitement pour nos jeunes et moins jeunes 😊

Ces investissements ont été votés au conseil municipal courant juin 2022 pour un montant de 10 548€ TTC.





Depuis trois ans Monsieur et Madame JULIEN s'efforcent de mettre en valeur ce domaine. Monsieur et Madame JULIEN souhaitent mettre en place un projet touristique et économique en pays de Faluns.

Monsieur et Madame JULIEN ont mis en place plusieurs projets : la poursuite de la conservation du château, le renforcement et le développement de l'attractivité du domaine et de ses alentours, la création du HAC02.

Si en 2019 l'ouverture au public représentait 400 personnes, en 2021 force est de constater que plus de 3000 visiteurs sont venus découvrir le domaine. L'ouverture du parcours filet le 2 avril dernier sera un des accélérateurs de cette fréquentation. Il est important de réfléchir à la sécurité des personnes et des biens.

Le Conseil municipal soutient ce projet et pense qu'il était important pour la commune. S'il prend de l'essor, c'est également les jeunes de la commune qui pourront y être saisonniers.

Le château a reçu de nombreux groupes au cours des six premiers mois de l'année 2022. Nos équipes ont pu accueillir des établissements scolaires sur des visites mêlant patrimoine au château et découverte « multisensorielle » dans les jardins galants. Nous avons eu aussi le plaisir de guider des groupes de randonneurs, de retraités, ainsi que des amoureux du patrimoine en hors-saison.

L'ouverture du Hac O2 en avril nous permet d'allier le ludique au patrimoine pour ainsi devenir une destination « familiale » et d'offrir à nos clients une expérience de vie le temps d'une journée.

Le temps fort du mois de juin a été les Rendez-vous aux Jardins, évènement national de rencontre autour des Jardins Galants. L'occasion pour tous les amoureux des jardins, de découvrir nos spécificités le temps d'un week-end.

Rendez-vous aux **Journées Européennes de Patrimoine des 17 et 18 septembre 2022** pour découvrir le château avec de belles surprises en perspective !

Plus d'infos à venir sur nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram), ainsi que sur notre site internet : [www.chateaudehac.fr](http://www.chateaudehac.fr)

Le restaurant éphémère Le TY PLOUZ (au centre du bourg) revient à partir du jeudi 7 juillet 19h30 jusqu'au soir du 31 août. Sa nouvelle thématique pour vous faire voyager est la Grèce. La terrasse d'été sera ouverte en plus de la salle que vous avez déjà découverte cet hiver.

### FORMULE DU MIDI

Vous pourrez emporter nos sandwichs grecs ou les déguster sur place sur la terrasse avec un menu pour 12€ incluant :

- Sandwich
- Yaourt grec aux fruits
- 1 boisson non alcoolisée.

RESTAURANT ÉPHEMÈRE LE BOURG, LE DUIOU

**OÉTÉ**  
MENU

**ENTRÉES**

- 01 A PARTAGER (2P)  
1 SANDWICH GREC, SANDWICH  
YOGURT, FROMAGE, SALADE  
>>> €12.00
- 02 SOUPE DU JOUR  
SOUPE DU JOUR  
FROMAGE, FROMAGE  
>>> €4.00
- 03 SALADE  
SALADE DE FROMAGE  
FROMAGE, FROMAGE  
>>> €5.00
- 04 HOUMMOUS  
HOUMMOUS  
FROMAGE, FROMAGE  
>>> €7.00

**DESSERTS**

- FRAISES 01  
FROMAGE, FROMAGE  
>>> €4.50 <<<
- LOUKOUMADES 02  
FROMAGE, FROMAGE  
>>> €4.50 <<<
- PEDIKO  
POUR LES ENFANTS  
BOULETTES 03  
FROMAGE, FROMAGE  
>>> €8.00 <<<

**PLATS**

- 01 GYROS  
DES PLATS DE A PARTAGER  
FROMAGE, FROMAGE  
>>> €7.00
- 02 MOUSSAKA  
FROMAGE, FROMAGE  
>>> €10.00
- 03 LAVRAKI  
DES PLATS DE A PARTAGER  
FROMAGE, FROMAGE  
>>> €35.00
- 04 SOUVLAKI  
FROMAGE, FROMAGE  
>>> €10.00

WWW.TYPLOUZ.COM

### FORMULE DU SOIR

Vous pourrez choisir la carte complète avec ses plats et boissons grecs.

Sur commande uniquement la veille par téléphone au 09.77.71.39.74, vous pourrez également réserver un poisson rôti à partager.

Nos horaires d'ouverture pour cet été sont du lundi au samedi : 12h-14h30 / 19h30-22h.

Privilégiez la réservation par téléphone au 09.77.71.39.74 ou directement sur le site internet [www.typlouz.com](http://www.typlouz.com)

# Village

## et commerces

Nos commerçants s'expriment...



### Chez MIMI - La belle époque



Bar, Tabac, Épicerie  
Ouvert tous les jours sauf mercredi après-midi  
Téléphone : 02 96 83 49 62

Du mardi midi au dimanche soir. galettes, crêpes, burgers, plat du jour sur place ou à emporter.  
Produits sont issus de productions locales.  
Réservations au 02 96 83 41 38 / [lecrepiou@gmail.com](mailto:lecrepiou@gmail.com)

### Crêperie « Le Crépiou »



### Lilou coiffure



Ouvert du mardi au vendredi  
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00  
et le Samedi de 9h00 à 16h00  
Téléphone : 02-96-84-03-41

**Fermé pour congés du 06/08/22 au 22/08/22 inclus**

### Ferme de la Salamandre



Fromages de chèvre et de brebis (agriculture biologique)  
Ouvert au public pour vente directe les mercredis et vendredis de 17h00 à 19h30 (**possibilité pour les enfants de voir la traite gratuitement**).  
Présent sur les marchés de DINAN et DINARD  
Vente également en Biocoop et commerces locaux  
Contact : 18, la Cour Neuve // 02 96 88 10 60  
[ferme.salamandre22@gmail.com](mailto:ferme.salamandre22@gmail.com)

# Village

et commerces

## Gaec - Les fruits des bois -

Téléphone : 02-96-86-45-33

Adresse : Les bois, 22630 Le Quiou

Site internet : <http://www.lesfruitsdesbois.fr/>



Amélie et Clément

Nos commerces  
ambulants



les dimanches soir



les lundis soir



# Infos diverses...

Cette année le comice agricole aura lieu à EVRAN le 03 septembre 2022.

Au programme :

- concours bovins
- concours labour
- présentation de veaux par les enfants
- exposition du matériel
- repas banquet midi et soir + diner dansant
- animations diverses : tracto force, battage, structures gonflables, jeux en bois.



Cette année le rassemblement des communes au nom burlesque se déroulera à Bourgougnagne dans le Lot et Garonne les 27 et 28 août prochain.

Ouvert à tous ! Entrée libre.

Au programme, marché du terroir, animations, concerts, restauration

Une nouvelle haie a été plantée rue du sabotier.



L'équipe de CCAS prépare déjà la traditionnelle journée du 11/11/22

# Infos diverses...

Six panneaux permanents créés sur le thème de la ligne « la Brohinière Dinan Dinard » et la relation entre le balnéaire et le rural vont être installés sur le site de la gare. Le Comité de rédaction s'est réuni samedi 01/07/22 afin de préparer l'exposition.



Réfection du chemin du petit frêne en deux ans grâce à la compétence voirie. Coût pour ce deuxième tronçon environ 15 000 €.

Le chemin de Bourrien et la route du Craon seront les prochaines réalisations dans les trois ans à venir. Notons que 2 tonnes de PATA ont été distribués pour améliorer l'entretien des routes communales devenues communautaires.

**VIDE GRENIER AU QUIOU  
(terrain de football)**

**Dimanche 04 septembre 2022**

**VENEZ NOMBREUX !!!!**

## PERMANENCES du camping-car / JUILLET 2022

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
1									
VOIR LE TABLEAU DE JUIN 2022								IRODOUER Place du marché	09h00 - 12h00
								ST THUAL Parking Mairie	14h00 - 16h00
4		5		6		7		8	
TREFUMEL Parking Mairie	09h00 - 12h00	PLOUASNE Place du marché	09h00 - 12h00	LA BAUSSAINE Pl. de la Longère	10h00 - 12h00	TREVERIEN Parking épicerie	09h00 - 12h00	PAS DE PERMANENCE FORMATION	
ST ANDRE DES EAUX Parking Mairie	14h00 - 16h00	LONGAULNAY Parking Mairie	14h00 - 16h00	PAS DE PERMANENCE		BECHEREL Parking Mairie	14h00-17h00		
11		12		13		14		15	
PAS DE PERMANENCE - CONGES ETE									
18		19		20		21		22	
TREFUMEL Parking Mairie	09h00 - 12h00	PLOUASNE Place du marché	09h00 - 12h00	DOMICILE	10h00 - 12h00	ST JUVAT Parking Mairie	09h00 - 12h00	IRODOUER Place du marché	09h00 - 12h00
LE QUIOU Parking Eglise	14h00 - 17h00		14h00 - 17h00	PAS DE PERMANENCE		BECHEREL Parking Mairie	14h00-17h00	ST THUAL Parking Mairie	14h00 - 16h00
25		26		27		28		29	
TRIMER Parking Mairie	09h00 - 12h00	PLOUASNE Parking Eglise	09h00 - 12h00	GUENROC Pl. de l'église	10h00 - 12h00	TREVERIEN Parking épicerie	09h00 - 12h00	IRODOUER Place du marché	09h00 - 12h00
ST ANDRE DES EAUX Parking Mairie	14h00 - 16h00	ST BRIEUC DES IFFS Parking Mairie	14h00-17h00	PAS DE PERMANENCE		BECHEREL Parking Mairie	14h00-17h00	ST MADEN Parking Mairie	14h00 - 16h00

☎ 06 75 78 07 07 & 06 65 42 66 44 - plouasne@france-services.gouv.fr

## PERMANENCES du camping-car / AOUT 2022

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
1									
2									
3									
4									
5									
VOIR LE TABLEAU DE JUILLET 2022								IRODOUER Place du marché	09h00 - 12h00
								ST THUAL Parking Mairie	14h00 - 16h00
8		9		10		11		12	
TREFUMEL Parking Mairie	09h00 - 12h00	PLOUASNE Place du marché	09h00 - 12h00	LA BAUSSAINE Pl. de la Longère	10h00 - 12h00	ST JUVAT Parking Mairie	09h00 - 12h00	IRODOUER Place du marché	09h00 - 12h00
LE QUIOU Parking Eglise	14h00 - 17h00	LONGAULNAY Parking Mairie	14h00 - 16h00	PAS DE PERMANENCE		BECHEREL Parking Mairie	14h00-17h00	ST THUAL Parking Mairie	14h00 - 16h00
15		16		17		18		19	
PAS DE PERMANENCE - CONGES ETE									
22		23		24		25		26	
TREFUMEL Parking Mairie	09h00 - 12h00	PLOUASNE Place du marché	09h00 - 12h00	DOMICILE	10h00 - 12h00	TREVERIEN Parking épicerie	09h00 - 12h00	IRODOUER Place du marché	09h00 - 12h00
ST ANDRE DES EAUX Parking Mairie	14h00 - 16h00		14h00 - 17h00	PAS DE PERMANENCE		BECHEREL Parking Mairie	14h00-17h00	ST MADEN Parking Mairie	14h00 - 16h00
29		30		31		VOIR LE TABLEAU DE SEPTEMBRE 2022			
TRIMER Parking Mairie	09h00 - 12h00	PLOUASNE Parking Eglise	09h00 - 12h00	GUENROC Pl. de l'église	10h00 - 12h00				
LE QUIOU Parking Eglise	14h00 - 17h00	ST BRIEUC DES IFFS Parking Mairie	14h00-17h00	PAS DE PERMANENCE					

☎ 06 65 42 66 44 & 06 75 78 07 07 - plouasne@france-services.gouv.fr

# Destruction, déplacement ou remplacement de haie

Vous avez le projet de détruire, déplacer ou remplacer une haie ?  
Vous devez transmettre à la Direction Départementale des Territoires le formulaire de déclaration préalable. Toutefois, cet élément naturel est susceptible d'être protégé au titre de différentes réglementations, et son arrachage peut être interdit ou soumis à conditions.

Destruction d'une haie = suppression définitive par arrachage  
Possible uniquement dans les cas suivants :

- création d'un nouveau chemin d'accès rendu nécessaire pour l'accès et l'exploitation de la parcelle, dans la limite de 10 mètres de large.
- création ou agrandissement d'un bâtiment d'exploitation justifié par un permis de construire.
- gestion sanitaire de la haie décidée par l'autorité administrative (éradication d'une maladie).
- défense de la forêt contre les incendies (décision administrative) ;
- réhabilitation d'un fossé dans un objectif de rétablissement d'une circulation hydraulique.
- travaux déclarés d'utilité publique (DUP).
- opération d'aménagement foncier avec consultation du public, en lien avec des travaux déclarés d'utilité publique ; l'opération doit faire l'objet d'un conseil environnemental par un organisme reconnu dans l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales.  
(BCAE)



**EN CAS DE NON RESPECT, DES SANCTIONS  
PEUVENT ÊTRE APPLIQUEES !**

# Artisanat

## & Entreprise

Voici une petite liste d'artisans dans un rayon de 5kms environ autour de notre commune que nous avons essayé de rendre la plus exhaustive possible, si des erreurs ou des oublis ont été commis, contactez-nous, nous les rectifierons au plus vite.

Tel : 02 96 83 46 16

[contact.mairie@le-quiou.fr](mailto:contact.mairie@le-quiou.fr)

### Entretien extérieur

Stéphane PAYSAGE  
21 bis Le Champ Hervé  
22630 SAINT JUDOCE  
Mobile : 06 34 87 51 53  
Tél : 02 96 39 80 42

### Plomberie, Electricité

POTDEVIN Ludovic  
Zone Artisanale  
22630 EVRAN  
Tél : 02 96 27 41 57

GROSSET Plomberie  
29 Les Portes - Rte de  
Plouasne  
22630 TREFUMEL  
06 08 71 59 64  
[ludovicgrosset@orange.fr](mailto:ludovicgrosset@orange.fr)

### Peinture décoration

LACROIX Peinture  
Lieu dit Guibourg  
22630 EVRAN  
Tél : 02 96 27 44 42

### Garagiste

Garage CHEREL  
Zone Artisanale  
22630 EVRAN  
Tél : 02 96 27 40 23

### Carrosserie - Peinture auto

ARC Carrosserie  
La Haute Ville  
35720 PLESDEP  
Tél : 02 99 30 78 26

Carrosserie Les Landelles  
25 les landelles  
22630 LES CHAMPS GERAUX  
Tél : 02 96 27 52 89

### Menuiserie

Ets MARTIN  
Le Val  
22830 PLOUASNE  
Tél : 02 96 83 40 20

AMenuiserie  
2 Le Vauruffier  
22830 PLOUASNE  
Mobile : 06 63 23 52 25

Volets assistance  
PEPION Marc  
06 14 87 17 98

### Couvreur - Ramoneur

DOMISE couverture  
Zone Artisanale  
22630 EVRAN  
Mobile : 06 73 08 17 98

FROUD Darren  
Le Haut Breil  
22630 EVRAN  
Mobile : 06 03 00 53 10

GOMBERT Pascal  
9 rue Hopital  
22630 EVRAN  
Tél : 02 96 27 46 56

### Nettoyage bâtiment

MB  
14 rue de la mare  
22630 TREFUMEL  
Mobile : 06 15 81 39 22

### Gîte - Chambre d'hôte

Domaine des Faluns  
22630 LE QUIOU  
Mobile : 06 52 21 45 10

Le Cordon Blanc  
2 Cordon Blanc  
22630 EVRAN  
Tél : 02 96 86 44 50

Manoir Ville Davy  
22630 TREFUMEL  
Mobile : 06 23 64 89 17

### Dépannage informatique

PK INFO  
Le Val  
22830 PLOUASNE  
Mobile : 06 88 98 44 02

### Assistante maternelle

Madame Audrey CHAPON  
2 Impasse du Buffrais  
22630 LE QUIOU  
Mobile : 06 47 96 61 65

# Le savoir vivre...

Afin d'éviter les tensions et de conserver la douceur de vie que nous offre notre commune, vous trouverez, ci-dessous, les principales règles à suivre qui participent à préserver les bonnes relations entre voisins mais aussi entre les citoyens et la collectivité.

Il est primordial pour chacun d'entre nous de nous impliquer dans le « mieux vivre ensemble sur le territoire communal ».

**Et rappelons, que nous sommes toujours les voisins de nos voisins.**

## LE STATIONNEMENT

Il doit respecter le code de la route, sur la voie publique, merci de vous stationner uniquement sur les emplacements matérialisés et respecter les trottoirs exclusivement réservés aux piétons.  
Merci de votre vigilance.

## LA CIRCULATION

La circulation dans la commune doit tenir compte de la présence des enfants qui jouent et se déplacent à vélo, rollers, trottinette...  
Pensez à eux, levez le pied !

## NOS AMIS LES ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux, en particulier des chiens (y compris en chenil) sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants sont autorisés aux horaires suivants :

9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Dinan  
Canton de Lanvallay  
Commune de LE QUIOU

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 28 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 28 janvier 2022 à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10	<b>Présents</b> : Arnaud CARRE, Axel HERVET, Adeline PEPION, Lucie CHEVALIER, Charles LEFORT, Sonia QUEMENER, Briec LABOUE, Christine LOGUIVY, Amandine MORIN, <b>Absent ayant donné procuration</b> : Erwann DIVEU pour cause santé donne procuration à Lucie CHEVALIER, Adeline PEPION arrivé à 18h50 donne procuration à Sonia QUEMENER <b>Absent non excusé</b> : Thierry CHAPON
---	--

**Secrétaire de séance** : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h34  
Il est constaté que le quorum est atteint.

**ORDRE DU JOUR :**

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Présentation de l'adhésion de Beaussais-Sur-Mer à Dinan-Agglomération (Mr le Maire)
- Présentation du fond de concours de Dinan-Agglomération (Mr le Maire)
- Point budgétaire au 31/12/2021 et projets 2022-2023-2024 (Mr le Maire)
- Retour réunion de secteur de l'agglomération (Adeline PEPION)
- Projet voirie 2022 (Adeline PEPION)
- Convention urbanisme Dinan Agglomération (Mr le Maire)
- Participation à la mutuelle de Monsieur Patrice GOUPIL (Mr le Maire)
- Proposition participation OGEC école Notre Dame Tinténiac (Axel Hervet)
- Reprise de l'ALSH, réunion Agglomération du mois de février prochain (Axel Hervet)
- Présentation du bulletin municipal (Lucie Chevalier et Sonia Quemener)
- Fleurissement 2022 : proposition d'organisation par quartier (Mr le Maire et Adeline Pépion)
- Proposition journée citoyenne : nettoyage des fossés (Amandine Morin)
- RPQS de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020 de Dinan Agglomération
- Date conseil municipal de début mars

**Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal**

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Celui-ci a été validé par l'ensemble du conseil.

### **Adhésion de Beaussais-sur-Mer à Dinan Agglomération**

Monsieur le Maire présente le projet d'adhésion de Beaussais-sur-mer à Dinan Agglomération

Il ajoute que par délibération en date du 08 novembre 2021, le Conseil Municipal de Beaussais-sur-Mer a décidé à l'unanimité, d'une part, de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude et d'autre part d'adhérer à Dinan Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour ce faire, la Commune s'appuie sur la procédure de retrait adhésion dérogatoire, permettant à une commune de se retirer d'une Communauté de Communes sans solliciter l'avis de cette dernière, ni des communes qui la composent.

Cette procédure suppose l'élaboration d'une étude d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel de la commune et établissements publics de coopération intercommunale concernés. Cette étude est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a décidé, par délibération en date du 20 décembre 2021 et à la majorité des voix, d'étendre son périmètre à cette collectivité.

Cette délibération a été notifiée aux communes intéressées afin de solliciter l'expression de leur accord dans un délai de trois mois.

L'accord sera réputé acquis si la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou si les deux tiers des communes représentant la moitié de la population y sont favorables.

Aussi,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles, L.5211-18, L.5211-39-2 et L.5214-26,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Beaussais-sur-Mer n°2021-111 en date du 08 novembre 2021,

**Vu** l'étude d'impact jointe à la demande de Beaussais-sur-mer,

**Vu** la délibération de Dinan Agglomération n°CA-2021-129 en date du 20 décembre 2021,

**Certains conseillers municipaux estiment que l'agglomération est suffisamment grande et qu'il est déjà compliqué de comprendre son fonctionnement, que l'adhésion de Beaussais sur Mer va compliquer son organisation. D'autres ajoutent que cela demandera des efforts financiers supplémentaires qui seront supportés sans aucun doute par les communes membres de l'agglomération. Après débat et après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce par vote à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer.**

**Présent : 09    Votants : 10    Voix pour : 5    Voix contre : 1    Voix abstentions : 3**

### **Présentation fonds de concours de Dinan Agglomération**

Monsieur le Maire présente le projet du fonds de concours proposé par Dinan-Agglomération.

En effet, suite à la validation du nouveau pacte fiscal et financier au Conseil Communautaire du 20 décembre 2021, il est demandé aux communes membres de l'agglomération de délibérer sur ce pacte fiscal.

Présentation du pacte fiscal 2021 – 2026 :

Dinan Agglomération a validé en septembre 2018 un pacte fiscal et financier solidaire construit autour de 5 axes principaux :

Les fonds de concours

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

Le reversement des IFRER éoliens et centrales photovoltaïques

Le reversement du produit de foncier bâti communal perçues sur les zones d'activités communautaires

Le reversement de la taxe d'aménagement perçues sur les zones d'activités communautaires

Les objectifs poursuivis à l'occasion de ce deuxième pacte fiscal et financier sont les suivants :

Concernant les reversements financiers aux communes :

L'objectif est d'accompagner de manière conséquente les projets d'investissement des communes en allouant à l'ensemble des communes composant l'agglomération un fonds de concours doté d'une enveloppe de 6,275 M€.

En contrepartie les critères exclusifs de la DSC sont supprimés.

Concernant les reversements de fiscalité entre EPCI et communes :

L'objectif est de partager la richesse produite par le développement économique ou la fiscalité environnementale (éoliennes, centrales photovoltaïques) avec les communes.

Les évolutions proposées sont présentées dans le document en annexe.

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général des impôts,

**Vu** les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 30 décembre 2019 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

**Vu** la délibération n°CA-2018-633 du 17 septembre 2018 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération validant les principes du pacte fiscal et financier solidaire (PFFS),

**Vu** la délibération n°CA-2021-128 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération portant adoption du PFFS de Dinan Agglomération.

**Monsieur le Maire ajoute que cela représenterait une somme de 75000 € à disposition de la commune du QUIOU. Il sera nécessaire de reprendre les politiques menées par l'agglomération. Il suggère que ce fonds de concours pourrait participer de créer un nouvel appartement communal.**

Le Conseil Municipal de LE QUIOU, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

**Présent : 09 Votants : 10 Voix pour : 10 Voix contre : 0 Voix abstentions : 0**

- adopte le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) annexé à la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires annexé à la présente délibération, ainsi que tout document utile.

#### **Retour de la réunion de secteur de l'agglomération**

Adeline PEPION présente à l'assemblée municipale le compte rendu de la réunion secteur qui s'est déroulé à Plumaudan fin d'année dernière.

Elle indique qu'une analyse de la population et des habitations sur le secteur est en cours.

En effet, à ce jour 1 habitant sur 4 a plus de 65 ans (2018) et d'ici 2040 ce sera 1 habitant sur 3 sur la région.

Il a été expliqué qu'il y a une forte demande de logements, que ce soit pour la construction ou la location. L'objectif de l'agglomération est d'augmenter le nombre de logements sur le secteur pour répondre aux fortes demandes.

De plus, il a été souligné lors de la réunion qu'il y a un besoin en logement locatif social.

Le coût de la construction va augmenter avec les matériaux et les normes énergétiques.

En 2022, l'agglomération va effectuer un lancement de projet, pour 20 logements vacants sur le territoire, en centre-bourg et donc 20 propriétaires. L'idée est d'accompagner les propriétaires dans la vente de leur maison, en proposant des solutions tels que plans, devis pour les travaux de rénovation pour présenter un projet global aux futurs acheteurs et aider à la vente.

Il y a de véritables enjeux car il y a l'objectif zéro artificialisation Nette (ZAN) fixé par la loi climat et résilience publiée le 24 août 2021.

Cette loi demande aux territoires de baisser de 50% d'ici la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ce qui veut dire réduire par deux la consommation foncière et donc réduire les zones constructibles.

D'ici 2040, la Bretagne s'engage pour appliquer la loi sur la ZAN, avec le SRADDET Breton.

#### **Projet voirie 2022**

Suite au rendez-vous entre Adeline PEPION avec Mr GOUVARY, responsable voirie à Dinan Agglomération, le Conseil Municipal établit le programme de voirie 2022 :

1- Investissement 2022 (dotation 75%) : continuité chemin du petit frêne jusqu'à l'intersection du chemin rouge, le chemin de Bourrien pourrait être également rénové.  
Pour information, après ces travaux, nous serions déficitaires pour « la compétence réfection de voirie » donc pas d'investissement en 2023

2- Elle ajoute que dans le cadre de l'entretien il est possible d'obtenir dans les 100% de la compétence une dotation égale à 25% qui comporte 1/3 curage / 1/3 divers et 1/3 PATA.  
Il appartient aujourd'hui d'utiliser ces 25% par retour de facture adressé à l'agglomération, tous les ans le budget PATA est utilisé.

Pour exemple en 2021, la commune a récupéré une subvention pour le curage effectué sur l'année, et pour 2022 il faudra prévoir l'entretien et le curage (environ 6000€), la commune demandera aux entreprises d'intervenir et ensuite il sera demandé le remboursement à Dinan agglomération sur présentation de la facture acquittée.

### **Convention urbanisme Dinan Agglomération**

Monsieur le Maire présente la convention urbanisme de Dinan Agglomération, depuis 2015, Dinan Agglomération et les communes ont conventionné sur la délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En 2018, la convention a été revue pour intégrer le principe de refacturation du service aux communes.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'obligation de permettre la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme implique des modifications dans le fonctionnement du logiciel et organisationnelles entre le service instruction de Dinan Agglomération et les communes pour mettre en œuvre cette dématérialisation.

Ainsi, il est proposé l'établissement d'une nouvelle convention et ses annexes (jointes à la délibération).

La convention fait état des changements sur la répartition des tâches entre le service instructeur de Dinan Agglomération et les communes. Ces tâches sont détaillées dans l'annexe n°1 pour venir préciser les manipulations en faisant référence à des tutoriels. Une 2<sup>ème</sup> annexe correspond au règlement de mise en commun du logiciel, qui a été complété par des applications spécifiques nécessaires à la dématérialisation, et le volet Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La convention doit être adaptée à chaque commune en fonction de ce qu'elle souhaite instruire en interne : Certificat d'Urbanisme d'information (CUa), Déclaration Préalable (DP) simple.

Aucun changement n'est envisagé sur le volet facturation.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L112-8,

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L423-3,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant la création de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération, compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2021, actant le nouveau modèle de convention entre Dinan Agglomération et les communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver la convention et ses annexes,

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention qui sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Présent : 09    Votants : 10    Voix pour : 10    Voix contre : 0    Voix abstentions : 0**

#### **Participation mutuelle de l'agent communal :**

Monsieur le Maire demande au conseil de prendre en charge une partie ou la totalité de la mutuelle MNT de l'agent communal.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées :

Présents : 09    Votants : 10    Pour : 10

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que la commune prenne en charge 50% de la mutuelle de l'agent communal.

#### **Demande de subvention OGEC de TINTENIAC**

Axel HERVET présente le courrier reçu le 22 novembre 2021 de l'OGEC Ecole Notre Dame de Tinténac pour une demande de participation de frais de fonctionnement de l'école pour 2 enfants domiciliés au QUIOU, le Conseil Municipal estime qu'il existe une école publique dans la commune ainsi qu'un autre OGEC sur notre territoire, et décide à l'unanimité, que la commune ne participera pas à cette demande de subvention.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 09    Votants : 10    Voix pour : 0    Voix contre : 10

#### **Reprise de l'ALSH**

Axel HERVET rapporte à ce jour, qu'il n'y a pas de changement concernant la reprise de l'ALSH.

Une réunion est prévue le 28 février entre le syndicat des faluns et Dinan Agglomération concernant les éventuelles indemnités de compensation du fonctionnement de l'ALSH.

#### **Bulletin municipal**

Lucie CHEVALIER et Sonia QUEMENER présentent les plus grandes lignes du bulletin municipal de février 2022, il sera normalement distribué 1<sup>ère</sup> quinzaine de février.

#### **Fleurissement 2022 : proposition d'une nouvelle organisation**

Adeline PEPION en charge du fleurissement propose de changer le thème de la décoration de la commune et énonce le thème de la mer (Mer des Faluns).

Monsieur le Maire ajoute qu'il réfléchit à une organisation partagée à l'ensemble des conseillers municipaux afin que chacun puisse entretenir sa rue.

#### **Proposition journée citoyenne**

Amandine MORIN propose de programmer une journée citoyenne pour nettoyer les fossés. Cela permettrait de sensibiliser chacun d'entre nous sur la pollution des déchets. La commune doit toutefois se renseigner sur la souscription d'une assurance pour couvrir toutes les personnes ou jeunes qui participeraient à cette journée.

#### **RQPS de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020**

Monsieur le Maire rapporte le rapport de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'agglomération. Chaque conseiller municipal découvre le dossier fourni par Dinan Agglomération.

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2020 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 29 novembre 2021, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Après avoir examiné le rapport et la note liminaire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de ladite présentation,
- Précise que le rapport sera mis à disposition du public.

**Présent : 09    Votants : 10    Voix pour : 10    Voix contre : 0    Voix abstentions : 0**

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 10 mars 2022 à 18h30 à la salle d'honneur de la mairie.

La séance a été levée à 20h35.

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Dinan  
Canton de Lanvallay  
Commune de LE QUIOU

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 10 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 10 mars 2022 à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10	<b><u>Présents</u></b> : Arnaud CARRE, Adeline PEPION, Erwann DIVEU, Lucie CHEVALIER, Charles LEFORT, Sonia QUEMENER, Briec LABOUE, Christine LOGUIVY, Amandine MORIN, <b><u>Absent ayant donné procuration</u></b> : Axel HERVET donne procuration à Arnaud CARRÉ, Adeline PEPION donne procuration à Sonia QUEMENER jusqu'à 18h50 lors de son arrivée. <b><u>Absent non excusé</u></b> : Thierry CHAPON
--	---

**Secrétaire de séance** : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h34  
Il est constaté que le quorum est atteint.

**ORDRE DU JOUR :**

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Projet touristique du Château du Hac (présentation et validation)
- Questions diverses

**Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal**

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Celui-ci a été validé par l'ensemble du conseil.

**Projet touristique de Château du Hac :**

Monsieur Marc JULIEN est reçu par la Conseil municipal afin de présenter le projet du domaine de HAC. Depuis trois ans Monsieur et Madame JULIEN s'efforcent de mettre en valeur ce domaine.

Monsieur et Madame JULIEN souhaitent mettre en place un projet touristique et économique en pays de Faluns. Ils rappellent qu'ils ont eu l'année dernière le label « accueil vélo », afin d'accueillir le plus grand nombre de randonneurs.

Notons que cet investissement s'inscrit pleinement dans les politiques touristiques de Dinan Agglomération mais également dans le futur parc naturel régional « Rance Côtes d'Emeraude ».

Il s'inscrit aussi à la suite des travaux réalisés par la commune du QUIOU et du Conseil départemental des COTES D'ARMOR.

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des espaces naturels des « RUES HAUTES » et de la HAZARDIERE, la mise en place d'une aire de bivouac sur l'esplanade de l'ancienne gare, halte favorisant le tourisme vert et familial. La commune du QUIOU a créé des cheminements doux. Toutes ces actions mettent en valeur le patrimoine culturel et local de la commune.

Monsieur et Madame JULIEN ont mis en place plusieurs projets. La poursuite de la conservation du château, le renforcement et le développement de l'attractivité du domaine et de ses alentours, la création du HACO2.

Enfin, ils souhaitent être un relais rural en lien avec les politiques touristiques de la région, département, agglomération, futur parc naturel « Rance côtes d'émeraude ».

Si le domaine a rejoint « les audacieux du patrimoine » regroupant plusieurs sites à forte notoriété nationale, il est aujourd'hui d'actualité de relier les différentes zones du domaine et sécuriser les abords du château de HAC.

Si en 2019 l'ouverture au public représentait 400 personnes, en 2021 force est de constater que plus de 3000 visiteurs sont venus découvrir le domaine. L'ouverture du parcours filet le 2 avril prochain sera un des accélérateurs de cette fréquentation. Il est important de réfléchir à la sécurité des personnes et des biens.

D'autres événements sont programmés, notamment des mariages et des séminaires accueillant du public en grand nombre. Le domaine de HAC va devenir un projet économique rural de grande ampleur.

Toutes ces initiatives profiteront en termes d'accueil et favoriseront le développement des gîtes ruraux situés dans la région.

Monsieur JULIEN ajoute déjà travailler avec des gîtes de la commune et ses alentours.

Monsieur le sous-préfet de DINAN a été sensible à cette requête et a demandé au Conseil municipal du QUIOU de prendre le relais et d'y réfléchir. Le domaine est bordé par des voies communales et par la voie verte reliant la presqu'île de RHYS à DINARD. Monsieur JULIEN ajoute que cette voie verte est vitale pour le développement du projet et rappelle qu'en aucun cas il ne souhaite qu'elle soit déviée contrairement à ce que l'on peut entendre ici et là.

En effet la voie verte est structurante. Cependant il faut rappeler la dangerosité lors du croisement venant de la ferme du moulin de HAC au château de HAC.

Monsieur le Maire propose à Monsieur JULIEN de prendre attache avec les services du Conseil départemental gérant la voie verte. Il rappelle le lien étroit entre les services du département et de la commune, le Conseil départemental étant un interlocuteur privilégié. Il rappelle le soutien de cette institution lors des acquisitions des espaces naturels et des travaux entrepris pour le bâtiment de l'ancienne gare de marchandise.

Le chemin descendant du croisement du chemin du petit frêne au portail constitue une autre préoccupation. La route est dangereuse pour les piétons lorsque plusieurs véhicules se croisent et la voie reste sans issue. Le projet du HAC a également inscrit la mise en place d'éventuelles cabanes dans les arbres du bois ouest et il ne faudrait pas qu'il y ait d'accidents portés aux piétons.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne souhaite pas supporter un quelconque accident et que dans ce contexte, il serait responsable de ne pas avoir prévu la sécurité.

C'est pourquoi Monsieur le Maire avait demandé conseil auprès de Monsieur MUSSET sous-préfet de DINAN et propose de suivre les recommandations de ce dernier à savoir la cession de la voie communale dans le périmètre reprenant le projet du domaine de HAC.

Monsieur le Maire rajoute qu'il est important de prendre en considération les sorties de champs des agriculteurs riverains. Les engins agricoles peuvent être aussi dangereux pour les piétons.

Charles LEFORT prend la parole et demande à ce que les piétons puissent passer le plus librement possible en respectant bien sûr les extérieurs du domaine. Monsieur JULIEN répond qu'il a l'intention de réouvrir un vieux chemin situé dans le bois ouest. Il redit qu'il ne souhaite pas empêcher le passage des piétons et est prêt à ouvrir ce chemin existant. On parle de passage de véhicules à moteurs !

Pour répondre à la problématique agricole, Madame PEPION propose que les entrées agricoles soient déplacées le long de la voie communale menant à la croix blanche. Elle indique qu'il serait opportun d'augmenter les entrées de champs par du busage. En effet les engins agricoles sont imposants et il faut répondre au mieux à cette demande.

Monsieur DIVEU ajoute qu'il serait normal de réouvrir le chemin communal aujourd'hui labouré et donc disparu afin qu'il puisse reprendre son objectif premier soit la desserte des parcelles environnantes. Il demande que le chemin soit préparé et qu'un léger empierrement soit réalisé.

Monsieur le Maire approuve cette demande en rappelant qu'il est important de trouver un consensus.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller municipal de prendre la parole afin que chacun puisse s'exprimer. Il rappelle que dans ce contexte, la cession d'un chemin communal n'est ni une braderie ni même une quelconque complaisance envers une personne. Il rappelle l'entretien qu'il faudrait faire si la circulation augmentait sur ce tronçon.

Adeline PEPION rappelant qu'un devis a été réalisé par les services de l'agglomération pour connaître le coût d'une éventuelle réfection de ce chemin. Le montant dépasserait les 15.000 euros.

Aujourd'hui on parle d'un projet global et touristique.

Brieuc LABOUE insiste sur le cheminement piétonnier et est rassuré par les chemins déjà en place. Les quiousiens pourront toujours approcher le château de HAC.

Amandine MORIN ajoute que le projet présenté est très valorisant pour la commune et demande à Monsieur JULIEN quelle sera la destination de la maison « bleue » située le long de la voie verte.

Il répond qu'elle sera aménagée en gîtes pour des groupes.

Lucie CHEVALIER pensait que les chemins au HAC étaient déjà privés et qu'elle ne voyait en aucun cas une problématique à la cession des chemins autour du HAC.

Erwann DIVEU soulignait que l'ensemble du Conseil municipal soutenait ce projet et qu'il était important pour la commune. S'il prend de l'essor, c'est également les jeunes de la commune qui pourront être saisonniers.

Pour terminer, Marc JULIEN ajoute qu'il a rencontré le président de la société de chasse avec la présence d'Axel HERVET premier adjoint, qu'il souhaitait rencontrer les responsables de la société de pêche.

Adeline PEPION ajoutant qu'une convention de passage pouvait être signée entre les parties.

**En conclusion Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :**

- **D'adopter le projet du domaine de HAC.**
- **De demander une expertise financière aux services des domaines pour la vente des chemins communaux (Monsieur Marc JULIEN ayant déjà pris à sa charge le bornage effectué mi-mars).**
- **De réaliser à la suite une enquête publique avec un commissaire enquêteur.**

**(Tous ces frais seront à la charge de Monsieur Marc JULIEN, propriétaire du HAC)**

- **De réouvrir le chemin communal permettant les différentes dessertes agricoles et piétonnes. Ce dernier sera mesuré et remis en état pour les véhicules agricoles et pour les piétons. La commune se gardant par la suite la possibilité de replanter une haie d'un côté du dit chemin avec les services de Dinan Agglomération via la politique de Breizh Bocage. Un devis va être demandé.**

Monsieur le Maire demande un vote à main levée, le Conseil municipal approuve donc à l'unanimité le projet du domaine de HAC et donne accord à Monsieur le Maire de mettre en place toutes les mesures énoncées ci-dessus.

Monsieur le Maire reviendra vers le Conseil municipal et ajoute qu'il construira ce dossier avec les services de la sous-préfecture afin que les procédures soient respectées.

Une délibération sera émise et transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de DINAN.

La séance est levée à 21 heures 30.

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Dinan  
Canton de Lanvallay  
Commune de LE QUIOU

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 28 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 28 avril 2022 à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11	<b>Présents</b> : Arnaud CARRE, Axel HERVET, Adeline PEPION, Lucie CHEVALIER, Sonia QUEMENER, Briec LABOUE, Christine LOGUIVY, Amandine MORIN, Erwan DIVEU
Présents : 09	<b>Absent ayant donné procuration</b> : Charles LEFORT donne procuration à Arnaud CARRE,
Votants : 10	<b>Absent non excusé</b> : Thierry CHAPON

**Secrétaire de séance** : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h37  
Il est constaté que le quorum est atteint.

**ORDRE DU JOUR :**

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Secrétariat de la mairie
- Renouvellement argent de poche
- Terrasse le Crép'iou
- Comice agricole
- Questions diverses

Monsieur le Maire a souhaité rajouter le sujet du SDE à l'ordre du jour. Le conseil municipal a donné son approbation à l'unanimité.

**Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal**

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Celui-ci a été validé par l'ensemble du conseil.

**Secrétariat de la mairie**

Suite au départ de Mme HAMM, occupant le poste de secrétaire de mairie, Mr Le Maire a publié une offre d'emploi sous la référence 022220400598636 pour un 21 heures par semaine, réparties en 19 heures de secrétariat et 2 heures d'entretien des bâtiments communaux. A la suite de cette annonce deux candidatures ont été reçues. Seule la première candidature correspond au profil recherché.

Mr Le maire s'est donc entretenu avec la première candidate puis a présenté sa candidature au conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que la candidate retenue devra être formée ; de ce fait, une offre d'emploi va être déposée auprès du centre de gestion afin de nous mettre à disposition une personne en mission temporaire qui sera présente le temps que la candidate soit autonome au poste. Monsieur le Maire rappelle les différentes missions demandées pour le poste de secrétaire de mairie et demande d'ouvrir le poste à 23 heures, soit 21 heures de secrétariat et 2 heures de ménage, à savoir :

- Accueillir, être à l'écoute et renseigner la population.
- Assister le maire, les adjoints et les élus : préparation des conseils municipaux, en y indiquant les délibérations.
- Participer aux différentes commissions communales.
- Mettre en forme le budget général communal et celui du CCAS.
- Suivre les opérations budgétaires, engagement des dépenses, mandats et titres de recettes. La secrétaire de mairie est l'interlocutrice avec le maire à la trésorerie générale de Dinan.
- Gérer l'état civil, l'urbanisme, l'aide sociale, les marchés publics et le suivi du retour des subventions.
- En charge également de toutes les recherches d'aides ou subventions d'état.
- Transmission des éléments pour l'établissement des bulletins de paie (salaires + charges)
- Gérer le site internet de la commune sous l'autorité des élus et plus particulièrement du premier adjoint.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées pour la validation de la candidature :

Votants : 10      Voix pour : 10

### **Renouvellement argent de poche**

L'opération ayant eu un franc succès, le conseil municipal a décidé de renouveler l'opération cette année pour le mois de Juillet 2022. Au 28 avril, nous avons reçu 5 candidatures ; celles-ci ont toutes été retenues pour l'évènement. Adeline PEPION et Amandine MORIN seront responsables de ce projet.

### **Les objectifs principaux sont les suivants :**

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

#### Modalités :

- Chaque mission a une durée d'½ journée (3h).
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

#### Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Missions administratives : tri et classement d'archives, inventaire, ...
- Aide à l'entretien des espaces verts
- Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel, ...
- 

Le budget prévisionnel de cette action est maximum de 700 €, soit 46 missions. Il sera créé une régie d'avance afin de permettre le versement de l'indemnisation directement aux jeunes concernés.

L'ensemble du conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement du dispositif « argent de poche ».

Votants : 10    Voix pour : 10

#### Terrasse le Crép'iou

Mme DAVID a demandé par courrier à Mr le Maire l'autorisation de remettre la terrasse extérieure au Crép'iou. Après débat, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité, la mise en place de la terrasse sur le domaine public du 13 mai au 30 septembre 2022. Monsieur Erwann DIVEU mettra avec l'employé communal l'emprise de la terrasse. A cette occasion, un arrêté municipal et une délibération seront rédigés à cet effet.

Votants : 10    Voix pour : 10

#### Comice agricole

Suite à la demande de l'association du comice agricole du pays d'Evran et après le partage des subventions de secteur versées par l'Agglomération, le conseil municipal a donné son accord pour l'attribution d'une subvention au comice agricole du canton d'Evran de 199.80€ (soit 0.60€ centimes par habitants). Mr le Maire rajoute que chaque commune auparavant versait une subvention communale, chose faite pour l'année 2022.

Votants : 10    Voix pour : 10

#### Questions diverses :

- Le conseil municipal a évoqué l'achat et la mise en place d'une table de ping-pong sur la commune. Monsieur le Maire va se renseigner sur le coût de cet investissement et sur l'endroit où pourrait être installée la table.

SDE = Syndicat Départemental d'Énergie.

Dans le cadre du projet de rénovation d'éclairage public « RENOVATION FOYERS DIVERSES ADRESSES » présenté par le SDE, Monsieur Le Maire a évoqué la suppression de 3 candélabres au niveau de la gare et du remplacement de dans le bourg côté église.

La commune ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fond de Compensation de la TVA et percevra une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 6 240€.

Le montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché ; augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Accord à l'unanimité. Votants : 10      Voix pour : 10

La séance a été levée à 20H30

Toute l'équipe vous souhaite de belles vacances

